



Attestation Assedic m'empêchant d'ouvrir mes droits

Par **Yonnet Eric**, le **17/01/2017** à **18:24**

Bonsoir,

J'ai travaillé durant 6 mois en tant qu'intérimaire pour la même agence interim. Début décembre(6/12) je me suis fait enguirlander par le patron pour qui je travaillais puis 2h après menacé de devoir rembourser la matière donc suite à ceci, aux remarques et menaces qui m'ont paru injustes(torchon en guise de plan pour effectuer mon travail) j'ai donc décidé de mettre fin à ma mission intérim pour cette entreprise. Le 7/12 au matin j'ai donc prévenu l'entreprise que je mettrai fin à notre collaboration le 8/12 au soir étant donné que l'on effectuait la semaine en 4 jours. Dans l'après midi mon agence intérim m'a contacté pour avoir une explication du pourquoi? Durant l'appel ma responsable d'agence a commencé à me prendre par les sentiments, puis me dire que j'allais perdre mes IFM et pas que..... Perdre aussi tous mes droits Assedic. Le soucis est que je n'avais pas reçu de nouveau contrat de leur part. Mon dernier contrat signé allait jusqu'au 2/12 avec une souplesse de travail allant jusqu'au 7/12. J'ai donc stoppé ma mission le 8/12 au soir.

Donc samedi dernier 14/01/17 je reçois mon attestation Assedic de l'agence interim et hier matin à ma grande surprise en regardant d'un peu plus près cette attestation, il est indiqué que j'ai mis FIN A MA MISSION.....

Je suis donc monté voir ces 2 responsables d'agence pour qu'elles me fournissent une explication sur ceci. Elles m'ont rétorqué que j'ai abandonné ma mission alors que j'étais sous contrat sauf que je n'ai jamais reçu de contrat de mission que je n'ai donc pas pu signer !!!!! Comment peut on affirmer que j'ai rompu une mission alors que je n'ai pas reçu et ni signé ce dernier contrat???

Ceci dit hier elles voulaient me le sortir pour me le faire signer ce que j'ai refusé.

Ma ou mes questions vont être assez simple

_ Est ce légale ce qu'elles ont indiqué sur attestation Assedic?

_ Que puis je faire si la loi est de mon côté?

Je suis passé voir une conseillère Pôle Emploi ce matin qui m'a dit qu'elle ne pouvait rien faire à cause de ceci donc je me retrouve sans droits et sans ressources financières après 8 mois de travail en intérim.

Merci d'avances pour les réponses qui me seront fournis et qui j'espère pourront m'aider.

Cordialement.

Eric

Par **P.M.**, le **17/01/2017** à **18:40**

Bonjour,

Vous avez donc matière à négocier la modification de l'attestation destinée à Pôle Emploi contre la signature du contrat de mission qui en absence de transmission dans les deux jours pourrait vous permettre de demander une requalification en CDI...

Reste à savoir si l'agence d'intérim vous confiera d'autres missions...

Par **Yonnet Eric**, le **17/01/2017** à **19:17**

Bonsoir,

Je ne cherche pas à ce que mon contrat soit requalifié en CDI, je veux simplement que mon attestation soit requalifiée différemment, de ce qu'il aurait dû être en tant normal et pas indiqué fin de mission interrompu par l'intérimaire. Je n'ai jamais reçu ce contrat que je n'ai donc pas signé auquel cas, si je l'avais eu, puis signé, alors j'aurais mis mes principes, mes valeurs de côté et serait allé au terme de ce dit contrat de mission intérim

Par **P.M.**, le **17/01/2017** à **19:27**

Je vous ai répondu que vous avez donc matière à négocier la modification de l'attestation destinée à Pôle Emploi contre la signature du contrat de mission jusqu'au dernier jour de travail...